



## DELEGATIONS

### RÉUNION DU 21 MARS 2022

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. BESSON Bernard, HERMEL Jean-Pierre.

### RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

M. BRAJON Daniel

Tél : 06-32-82-99-16

Tél : 06-82-57-19-33

Mail : lraf.ooleuneosoleil@gmail.com

Mail : brajond@orange.fr

### INDISPONIBILITES

Les délégués régionaux doivent transmettre dès à présent leurs indisponibilités jusqu'à la fin de saison au service compétitions : [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr).

### RAPPORTS 2021 / 2022

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « Portail des officiels ») pour toutes les compétitions.

### RAPPELS IMPORTANTS A TOUS

### LES DELEGUES REGIONAUX

### ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

**Heure d'arrivée** : 2h00 avant le match (N3) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

**Rapport d'absence FMI** : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

**Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

**Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le rapport.

**Indisponibilités** : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

**SAISIE BUTEURS N3** : La saisie des buteurs en championnat N3 est obligatoire, ainsi que les championnats nationaux U17 et U19.

**RAPPEL** : Le port du masque, bien que plus obligatoire dans les lieux soumis au pass vaccinal, reste recommandé lors des brassages de populations au cours des événements organisés par la Ligue.

### CHAMPIONNATS REGIONAUX FUTSAL

Compte-tenu des obligations des clubs futsal, les délégués doivent **obligatoirement** mentionner le nom du référent sécurité présente sur l'onglet « infos arbitre » de la F.M.I. ainsi que sur le rapport.

### COURRIERS RECUS

U.S. FEURS : Rencontre du 23 avril. Noté.

MM. AUBERT, AARAB, BOUAT : Noté.

M. LEFEBVRE : Noté.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance.



**GROUPE MDS**  
Mutuelle des Sportifs

## Cette Semaine

Délégations	1
Coupes	2
Règlements	4
Sportive Seniors	6
Futsal	8
Arbitrage	12
PV parus récemment sur le site internet de la LAuRAFoot	14

# COUPES

## RÉUNION DU LUNDI 21 MARS 2022



Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme Abtisssem HARIZA et M. Jean Pierre HERMEL.

Excusé : M. Vincent CANDELA.

### COUPES LAURAFoot

Dans sa réunion du 20 septembre le Bureau Plénier a décidé qu'en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pieds au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

#### Dotations maillots :

Le port des maillots fournis par la ligue aux équipes est obligatoire jusqu'à la finale.

Pour rappel : les finalistes de la Coupe LAuRAFoot se verront offrir un jeu de maillots, shorts et chaussettes pour disputer la finale.

#### Terrains :

Pour les demi-finales des 2 compétitions (se jouant à 11) et à titre exceptionnel, les clubs recevant ne disposant pas d'un terrain T4 (conformément au règlement) pourront demander une dérogation à la commission régionale des coupes.

**Informations :** Le Bureau Plénier étudiera une revalorisation des dotations coupes régionales féminine et futsal édition 2022/2023 lors d'une prochaine réunion.

#### MASCULINE :

**8èmes de finale :** 20 mars 2022

**1/4 de finale :** 17 avril 2022

**1/2 finales :** 15 mai 2022

**Finale le samedi 11 juin 2022 à Riorges.**

#### Dotations masculines 2021/2022 :

##### Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- 6 000 euros.
- 20 bons d'achat « Nike » (pour joueurs et encadrants), d'une valeur de 150 euros.
- 1 000 euros en matériel pédagogique pour le club.

##### Finaliste :

- 4 000 euros.
- 20 bons d'achat « Nike » (pour joueurs et encadrants), d'une valeur de 50 euros.
- 1 000 euros en matériel pédagogique pour le club

#### FEMININE :

**1/4 finale :** le 03 avril 2022

**1/2 finales :** le 1er mai 2022 :

**Finale :** le samedi 11 juin 2022 à Riorges.

Le tirage des quarts et demi-finales a été effectué le mardi 2 mars à 17 heures. En tenant compte de l'ordre du tirage des quarts de finale, les demi-finales sont les suivantes :

- **Vainqueur rencontre n°2 (Clermont F 63/Grenoble F 38) contre Vainqueur rencontre n°4 (Ol. Valence/FC Chassieu Décines)**
- **Vainqueur rencontre n°1 (Cébazat Sp/Meythet Es) contre Vainqueur rencontre n°3 (Gf Myf Bessay F/Ol.Lyonnais).**

L'ordre définitif des rencontres sera défini par l'art. 4.2 du règlement de la compétition.

#### Dotations Féminines 2021/2022 :

##### Vainqueur :

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- Pour 20 joueuses et encadrants : autour de 150 euros d'équipements : sacs, bonnets, sacs à dos, ballon.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 11 ballons, 2 sacs à ballons.

##### Finaliste :

- Pour 20 joueuses et encadrants : autour de 50 euros d'équipements : bonnets, sacs à dos.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 11 ballons, 2 sacs à ballons.

#### Art 4 – Modalité de l'épreuve coupe féminine :

##### Article 4.1 – La Coupe se dispute par élimination directe.

##### Article 4.3

a) Modalités du tirage au sort des différents tours : application de l'article 8.3 du Règlement Régional de la Coupe de France.

b) Les équipes qualifiées en Coupe de France sont exemptes jusqu'à leur élimination de l'épreuve. Toutefois, les équipes toujours qualifiées en Coupe de France à la date du tirage au sort des 8èmes de finale de la Coupe Régionale intégreront obligatoirement la liste des équipes devant participer à ce tour.

**COUPE LAURAFoot FUTSAL  
GEORGES VERNET :****8èmes de finale :** 19/20 mars 2022**1/4 de finale :** 16/17 avril 2022**1/2 finales :** 26 mai 2022**Finale le 18/19 juin 2022.****Dotations Futsal 2021/2022 :****Vainqueur :**

- L'équipe se verra remettre le trophée de la Coupe LAuRAFoot qu'elle pourra garder au sein de son club durant la saison sportive suivante.
- Pour 15 joueurs et encadrants : autour de 150 euros d'équipements : sacs, bonnets, sacs à dos, ballon.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 33 ballons, 2 sacs à ballons.

**Finaliste :**

- Pour 15 joueurs et encadrants : autour de 50 euros d'équipements : bonnets, sacs à dos.
- Pour le club : autour de 1000 euros d'équipement : 40 chasubles, 33 ballons, 2 sacs à ballons.

**EXTRAIT DE PV DU BUREAU PLÉNIER DU  
29 NOVEMBRE 2021****3-2 : Tours régionaux des coupes nationales et Coupes LAuRAFoot.**

*Le protocole des compétitions régionales et départementales prévoit expressément que lorsqu'une équipe ne peut pas disputer, lors des tours préliminaires gérés par la Ligue, un match de Coupe de France du fait de cas de COVID, le match ne peut être reporté et l'équipe considérée a match perdu pour reporter le bénéfice de la victoire et donc de la qualification pour le tour suivant à l'équipe adverse :*

*« Pour la Coupe de France, ..... le club est retiré de la compétition. »*

*Rien n'étant vraiment précisé pour les autres coupes (nationales ou régionales), le Bureau*

*Plénier décide que pour toutes les rencontres encore concernées :*

- *Qu'à compter du 29/11, pour tous les matches qui ne peuvent se dérouler du fait de cas COVID, l'équipe considérée aura match perdu pour reporter le bénéfice de la victoire et donc de la qualification pour le tour suivant à l'équipe adverse.*

*Si les 2 équipes sont concernées, les 2 auront match perdu, même si cela doit avoir pour conséquence de compter un exempt pour le tour suivant.*

Pierre LONGERE,

Abtisssem HARIZA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# REGLEMENTS

## RÉUNION DU 21 MARS 2022

### (PAR VISIOCONFÉRENCE ET VOIE ÉLECTRONIQUE)

Président : M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND, LOUBEYRE

#### RAPPEL

**Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.**

#### DECISION RECLAMATION

DOSSIER N° 67 U20 R2 C

US ANNECY LE VIEUX 1 N° 522340 Contre  
AS BRON GRAND LYON 1 N° 543248

Championnat : U20 – Niveau : Régional 2 – Poule :  
C – Match N° 23457388 du 22/01/2022.

Réclamation du club de l'AS BRON GRAND LYON sur la participation du joueur BEZZI Loris, licence n° 2545922740 du club de l'US ANNECY LE VIEUX, au motif que ce joueur est suspendu d'un match ferme pour cumul d'avertissements, avec date d'effet du 06 décembre 2021. Ce joueur était en état de suspension et ne devait pas participer à la rencontre.

#### DÉCISION

Considérant que la Commission Régionale des Règlements a pris connaissance de la réclamation du club de l'AS BRON GRAND LYON formulée par courriel en date du 11 mars 2022, **pour la dire irrecevable ;**

**Motif :** hors délai (Art 186.1 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Considérant cependant qu'au vu du motif évoqué, la Commission, usant de son droit d'évocation conformément à l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF, s'est saisie du dossier ; que cette évocation a été communiquée le 11 mars 2022 au club de l'US ANNECY LE VIEUX qui a pu faire part de ses remarques à la Commission ;

Considérant que le joueur BEZZI Loris, licence n° 2545922740 du club de l'US ANNECY LE VIEUX, a été sanctionné par la Commission Régionale de Discipline, lors de sa réunion du 1er décembre 2021, d'un match ferme pour cumul d'avertissements à compter du 06 décembre 2021 ; que cette sanction a été publiée sur Footclubs le 03 décembre 2021 et qu'elle n'a pas été contestée ;

Considérant qu'il ressort de l'article 226 des Règlements Généraux de la FFF que « le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant

qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière » ;

Considérant que le joueur BEZZI Loris, licence n° 2545922740 de l'US ANNECY LE VIEUX, n'avait toujours pas purgé sa sanction à la date de la réclamation référencée ci-dessus ;

Considérant que l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF précise que « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

–de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;

–d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu » ;

Considérant que le joueur BEZZI Loris, licence n° 2545922740 du club de l'US ANNECY LE VIEUX, a participé à cinq rencontres de Régional 2 avec l'équipe U20, depuis la date d'effet de sa sanction, alors qu'il était en état de suspension :

- US ANNECY LE VIEUX 1 – AS BRON GRAND LYON 1 du 22 janvier 2022
- FC ECHIROLLES 1 - US ANNECY LE VIEUX 1 du 29 janvier 2022
- US ANNECY LE VIEUX 1 – SP MARIGNIER 1 du 06 février 2022
- US ANNECY LE VIEUX 1 – FC CHAMBOTTE 1 du 13 février 2022
- LYON CROIX ROUSSE FOOT 1 - US ANNECY LE VIEUX 1 du 06 mars 2022

Considérant que l'absence de réserve formulée par ses adversaires, hormis lors de la rencontre sus-citée, ne saurait remettre en cause la réalisation de cette infraction ;

Considérant que l'article 147 des Règlements Généraux de la F.F.F. prévoit que l'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date ;

Dit que les matchs suivants, non homologués au 11.03.2022, date à laquelle la Commission Régionale des Règlements s'est saisie du dossier, doivent être donnés perdus par pénalité à l'équipe U20 de l'US ANNECY LE VIEUX, l'adversaire bénéficiant des points correspondant au gain du match et les buts inscrits par le club étant annulés (Article 171.2 des Règlements Généraux de la F.F.F.) ;

**En application des art. 23.1 et 48 des Règlements  
Généraux de la LAuRAFoot :**

**US ANNECY LE VIEUX 1 – FC CHAMBOTTE 1 du 13 février  
2022**

US ANNECY LE VIEUX 1:	-1 Point	0 But
FC CHAMBOTTE 1:	3 Points	3 Buts

**LYON CROIX ROUSSE FOOT 1 - US ANNECY LE VIEUX 1 du 06  
mars 2022**

LYON CROIX ROUSSE FOOT 1:	3 Points	3 Buts
US ANNECY LE VIEUX 1:	-1 Point	0 But

Considérant que la rencontre citée en référence a été homologué le 21 février 2022 et que la Commission ne peut revenir sur le score de celle-ci ;

Considérant, d'autre part, en application de l'article 226.4 des Règlements Généraux de la FFF, la Commission Régionale des Règlements dit que le joueur BEZZI Loris, licence n° 2545922740 n'a pas purgé son match de suspension lors des cinq rencontres citées ci-dessus ; qu'elle lui inflige une suspension d'un match ferme à compter du 28 mars 2022, pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension ;

Le club de l'US ANNECY LE VIEUX est amendé de la somme de 58€ pour avoir fait participer un joueur suspendu à une rencontre officielle et est débité de la somme de 35€ (frais de réclamation) pour les créditer au club de l'AS BRON GRAND LYON ;

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

***Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (ligue@laurafoot.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.***

Président de la Commission,

Secrétaire de la  
Commission,

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN

**SOYONS SPORT  
RESPECTONS L'ARBITRE**



# SPORTIVE SENIORS

**RÉUNION DU MARDI 22 MARS 2022**

**(PAR VOIE ÉLECTRONIQUE)**

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Stéphane LOISON, Roland LOUBEYRE.

## **TABLEAU DES ACCESSIONS ET**

## **RETROGRADATIONS EN**

## **CHAMPIONNAT REGIONAUX SENIORS**

Faisant suite à plusieurs demandes, la Commission Régionale Sportive Seniors invite les clubs à consulter le tableau des montées et descentes de la saison 2021-2022 sur le site Internet de la LAuRAFoot [en cliquant ici](#).

## **POINTS DE PENALISATION**

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final dans les divers championnats régionaux sera effectué en fin de saison en fonction du total des points-sanctions accumulés en championnat.

Les sanctions prises en Coupe ne sont pas prises en considération.

Pour cela, il est fait application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif et la fraude, barème de retrait de points figurant aux pages 42 et 43 des Règlements Généraux de la LIGUE.

## **SITUATION ACTUELLE**

**Les Clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.**

## **PROTOCOLE SANITAIRE**

## **S'APPLIQUANT AUX COMPETITIONS**

En raison de l'amélioration de la situation sanitaire face à l'épidémie de Covid-19 depuis plusieurs semaines et de la baisse notable de la pression sur les hôpitaux, le Gouvernement a annoncé (le 03 mars 2022) deux allègements majeurs du protocole sanitaire à partir du lundi 14 mars 2022.

\* **La suspension du pass vaccinal** pour accéder à l'ensemble des lieux (restaurants, bars, discothèques, cinémas, théâtres, salles de spectacle, musées, stades, foires et salons...) où il est actuellement exigé. Toutefois, le pass sanitaire (attestation de vaccination, résultat d'un test négatif ou d'un certificat de rétablissement) restera demandé à l'entrée des hôpitaux, des maisons de retraite et des établissements

pour personnes handicapées, afin de protéger les personnes les plus fragiles.

\* **Le port du masque, déjà levé dans les lieux soumis au pass vaccinal depuis le 28 février 2022, ne sera plus obligatoire dans les lieux clos** (entreprises, écoles, administrations, services publics, magasins...) sauf dans les transports collectifs de voyageurs et les établissements de santé, dans lesquels il restera exigé. Le port du masque reste recommandé pour les personnes positives au Covid durant les 7 jours qui suivent leur période d'isolement et les cas contacts à risque, les personnes symptomatiques et les professionnels de santé.

**Port du masque : bien que plus obligatoire dans les lieux soumis au pass vaccinal depuis le 28 février, le port du masque reste recommandé lors des brassages de populations durant les événements organisés par la LAuRAFoot.**

## **PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES**

3 périodes régissent les changements d'horaire :

### **Période VERTE**

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

### **Période ORANGE :**

Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

### **Période ROUGE :**

Cette période **dite d'exception** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

**Rappel** – En cas de non-respect de cette procédure, les clubs auront match perdu par pénalité, avec application des règles équivalentes au forfait.

Les changements de terrain au sein d'un club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du club recevant. Le club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue par mail et téléphone, les officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

**RAPPELS****- TERRAINS IMPRATICABLES**

La Commission invite les clubs à respecter les dispositions fixées à l'article 38 des Règlements Généraux de la Ligue concernant la procédure pour les reports de match et les sanctions encourues en cas de non-respect.

**- REMPLACEMENT DES JOUEURS (Article 28 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot) :**

Précisions :

« ..... Pour toutes les catégories » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire d'un match de championnat est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

**- ARBITRES, DELEGUES.**

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

**- F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :**

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI ou la feuille de match papier (scannée) **dès la fin de la rencontre** avant le dimanche soir 20h00.

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir**.

Pour les Officiels et les Clubs, **n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre**.

**- A NOTER POUR LES CLUBS DE N3 :**

\* **Les Clubs du championnat N3 sont priés de remplir une feuille de recette informatisée (entrées payantes ou non) pour chaque rencontre et que l'échange de fiche de liaison est indispensable, celle-ci est à remettre au délégué dès son arrivée.**

\* Obligation leur est faite d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement provenant de la Fédération.

\* **Habillage des stades** : les habillages du championnat de N3 (drapeaux et bâches) ont été envoyés et doivent être installés à chaque match. Une vérification sera effectuée chaque semaine par le délégué désigné et devra la transcrire sur le rapport.

**PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD****\* REGIONAL 2 - Poule A**

Rencontre reprogrammée au samedi 16 avril 2022

**Match n° 20405.1 : A.S.C. SAINT GERMAIN DES FOSSES / NORD LOZERE Ent.**

(remis du 12 février 2022)

**\* REGIONAL 2 - Poule B**

Rencontre reprogrammée au samedi 16 avril 2022

**Match n° 20424.2 : COTE CHAUDE S.P. / CHATEL-GUYON F.C.**

(à rejouer du 12 mars 2022)

**\* REGIONAL 3 - Poule A**

Rencontre reprogrammée au samedi 16 avril 2022

**Match n° 20686.2 : A.S. SANSAC DE MARMIESSE / A.S. SAINT GENES CHAMPANELLE**

(remis du 13 mars 2022)

**\* REGIONAL 3 - Poule G**

Rencontre reprogrammée au samedi 16 avril 2022

**Match n° 21113.1 : HAUTS LYONNAIS (2) / VAL LYONNAIS F.C.**

(remis du 16 janvier 2022)

**COURRIER DES CLUBS (HORAIRES)****- NATIONAL 3****CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL**

- Le match n° 20090.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / F.C. LIMONEST DARDILLY SAINT DIDIER se déroulera le samedi 02 avril 2022 à 18h00 au stade de la Plaine de Jeux du Mager (terrain synthétique) de Chambéry.

**- REGIONAL 2 - Poule D****U.S. FEILLENS**

- Le match n° 20579.2 : U.S. FEILLENS / SUD ARDECHE se déroulera le dimanche 24 avril 2022 à 15h00 au complexe sportif Bassin Pontevallois Le champ (terrain synthétique) à Saint Benigne..

**- REGIONAL 2 - Poule E****CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL**

- Le match n° 20631.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / ENT.S. CHILLY se déroulera le dimanche 03 avril 2022 à 15h00 au stade Jacques Level à Chambéry.

**- REGIONAL 3 - Poule A****Ent. F.C. SAINT AMANT ET TALLENDE**

Le match n° 20698.2 : Ent. SAINT AMANT ET TALLENDE / U.S. LES MARTRES DE VEYRE se déroulera le dimanche 3 avril 2022 à 15h00 au stade Louis Jouhet (pelouse synthétique) à Saint Saturnin.

-REGIONAL 3 - Poule BBEZENET DOYET FOOTBALL

Le match n° 20758.2 : BEZENET DOYET FOOTBALL / U.S. LIGNEROLLES LAVALT ST ANNE PREMILHAT se déroulera le samedi 26 mars 2022 à 19h00 au stade de Bézenet.

Esp. CEYRAT

Le match n° 20764.2 : Esp. CEYRAT / F.A. LE CENDRE (2) se déroulera le samedi 02 avril 2022 à 20h00 au stade Olivier Vernadal (pelouse synthétique) à Ceyrat.

U.S. SAINT FLOUR

Le match n° 20765.2, U.S. SAINT FLOUR (2) / VELAY F.C. (2) se déroulera le samedi 02 avril 2022 à 20h00 au stade René Jarlier à Saint Flour.

- REGIONAL 3 - Poule FU.S. MONT BLANC PASSY

Le match n° 21052.2 : U.S. MONT BLANC PASSY / CHAMBERY J.S. se déroulera le samedi 02 avril 2022 à 20h00 sur le terrain synthétique du stade municipal à Passy.

-REGIONAL 3 - Poule KSPORTING NORD ISERE

Le match n° 21378.2 : SPORTING NORD ISERE / A.C. RIVE DE GIER se déroulera le samedi 30 avril 2022 à 20h00 au stade de la Prairie (pelouse synthétique) à Villefontaine.

A.C. RIPAGIEN RIVE DE GIER

Tous les matches à domicile de l'équipe SENIORS de l'A.C. RIVE DE GIER FOOTBALL se disputeront sur le terrain synthétique du Complexe Sportif Bernard Mayol à Rive de Gier.

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance

## FUTSAL

### RÉUNION DU MARDI 22 MARS 2022

### PAR VOIE ELECTRONIQUE

Présents : MM. Eric BERTIN, Dominique D'AGOSTINO, Jacky BLANCARD, Roland BROUAT, Luc ROUX

#### TABLEAU DES ACCESSIONS ET

#### RETROGRADATIONS EN

#### CHAMPIONNATS REGIONAUX FUTSAL

Faisant suite à plusieurs demandes, la Commission Régionale Sportive Futsal invite les clubs à consulter le tableau des montées et descentes de la saison 2021-2022 sur le site Internet de la LAuRAFoot [en cliquant ici](#).

#### HORAIRES DES RENCONTRES

#### (RAPPEL)

Les dispositions fixées à l'article 4.4 du Règlement des Championnats Régionaux Futsal prévoient : les clubs lors de leur engagement se devaient d'indiquer à la Commission Sportive l'heure du coup d'envoi de leurs rencontres à domicile, le samedi entre 14h00 et 20h00 ou le dimanche entre 15h00 et 17h00.

Toutefois, **après accord écrit des deux clubs**, la rencontre peut

être déplacée au cours du même week-end dans le créneau horaire ci-dessus défini. La demande doit être faite au plus tard lundi à 18h00 qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre par FOOTCLUBS (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale Sportive) A défaut, l'horaire retenu sera celui défini par le Club recevant.

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées de R1 et de R2 Futsal sont fixés le même jour et à la même heure, **le samedi à 17h00**. La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

#### COUPE NATIONALE FUTSAL

#### TROPHÉE MICHEL MUFFAT-JOLY (QUARTS DE FINALE)

**FELICITATIONS** à GOAL FUTSAL CLUB et à l'A.L.F. FUTSAL, les deux représentants de la Ligue LAuRAFoot, pour leur brillante qualification aux quarts de finale de la Coupe Nationale Futsal – Trophée Michel MUFFAT-JOLY.

M. BERTIN communique le résultat du tirage au sort effectué ce mardi à la F.F.F., des rencontres comptant pour les quarts de finale, à savoir :

- \* LYON AMATEUR FIDESIEN / NANTES METROPOLE FUTSAL
- \* A.C.C.S. ASNIERES VILLENEUVE 92 / MOUVAUX LILLE MF
- \* HEROUVILLE FUTSAL / KREMLIN-BICETRE FUTSAL
- \* GOAL FUTSAL CLUB / TOULON ELITE FUTSAL

Ces rencontres se dérouleront le samedi 09 avril 2022.

### DEMI-FINALES (samedi 23 avril 2022)

Le programme des demi-finales a également été déterminé :

- Vainqueur 3 / Vainqueur 1
- Vainqueur 4 / Vainqueur 2

### FINALE

Afin de rendre hommage à Michel MUFFAT-JOLY, l'organisation de la Finale de la Coupe Nationale Futsal a été confiée à la LAuRAFoot.

Elle se déroulera le dimanche 22 mai 2022 à la salle de l'Escale à **ARNAS** (Rhône).

## COUPE REGIONALE SENIORS FUTSAL GEORGES VERNET

Les quarts de finale de la Coupe Régionale Seniors Futsal Georges VERNET se dérouleront durant le week-end des 16-17 avril 2022 (week-end pascal).

Le tirage au sort des quarts et demi-finales sera effectué le mercredi 30 mars 2022 à Tola-Vologe.

### FINALE

Elle est fixée au **samedi 18 juin 2022**.

Les clubs intéressés par son organisation sont invités à déposer dès à présent leur candidature auprès de la Commission Régionale des Coupes.

## DOSSIER

### R2 FUTSAL

\* **Match n° 26063.1 : FUTSAL LAC D'ANNECY / SUD AZERGUES FOOT du 12/03/2022 :**

La Commission prend acte de la décision de la Commission Régionale des Règlements en date du 15 mars 2022 qui a donné match perdu par pénalité à SUD AZERGUES FOOT pour abandon de terrain (-1 point, 0 but) pour donner le gain de la rencontre à FUTSAL LAC D'ANNECY (3 points, 11 buts).

## CHAMPIONNAT FUTSAL R2

Lors de sa réunion du lundi 21 mars 2022, le Bureau Plénier a validé la composition des groupes Play-Off (poule d'accession) et Play-Down (poule de maintien) comptant pour la 2ème phase, à savoir :

### Play-Off :

OLYMPIQUE LYONNAIS  
VAULX EN VELIN F.C.  
FOOT SALLE CIVRIEUX  
GOAL FUTSAO CLUB (2)  
A.J. IRIGNY VENIERES  
VIE ET PARTAGE  
FUTSAL CLUB DU FOREZ  
FUTSAL LAC D'ANNECY

### Play-Down :

NUXERETE F.S.38  
L'OUVERTURE (2)  
PLCQ FUTSAL CLUB  
SUD AZERGUES FOOT  
FUTSALL DES GEANTS  
CLERMONT METROPOLE  
ALF FUTSAL (2)  
F.C. SAINT ETIENNE (forfait général)

### **NOTA**

**== > 1ère journée de la 2ème phase de Futsal R2 : 26 mars 2022.**

## RAPPEL DU REGLEMENT

### APPLICABLE EN R2 FUTSAL POUR

### 2021-2022

Lors de sa réunion du lundi 25 octobre 2021, le Conseil de Ligue a étudié et arrêté les modalités de règlement applicables pour ce championnat R2 Futsal, nouveau schéma.

A l'issue de celle-ci, un extrait du procès-verbal de cette séance, repris intégralement ci-dessous, a été publié afin d'en définir les règles pour 2021/2022.

« Conformément à la décision du Bureau Plénier du 27/09/2021 le Championnat Futsal R.2 se déroulera désormais avec 1 seule poule de 16 équipes et en 2 phases

- La première phase où toutes les équipes de cette poule unique devront s'être rencontrées sur 1 seul match et qui donnera lieu à un classement des matches « aller ».
- Une seconde phase organisée sous forme de « play-off » et de « play-down » pour déterminer les montées en R. 1 et les relégations en championnat futsal de District.

Il convient donc désormais d'en préciser les modalités.

« S'inspirant des décisions du Comex de la FFF des 16/4/20 et 17/12/20, le Conseil de Ligue arrête donc dans l'intérêt du football régional les décisions suivantes pour son championnat Futsal R2 :

1. Matches de la première phase en poule unique : déterminés par la Commission des Compétitions et la Commission Futsal en tenant compte autant que faire se peut des critères kilométriques.

2. Tous les matches déjà joués depuis le début de la saison seront conservés (résultats et discipline).

3. A l'issue de la 1ère phase, un classement sera effectué selon les critères suivants :

a) Le classement arrêté à la fin de la 1ère phase devra, le cas échéant, être mis à jour pour tenir compte de toute décision relative à une procédure en cours ou à venir, dans n'importe quel domaine ayant un impact sur le nombre de points d'une équipe et/ou sur sa position au classement ou encore ayant pour effet de remettre en cause, pour quelque motif que ce soit, son droit à se maintenir dans une division ou à accéder à la division supérieure ;

b) La position au classement de chaque équipe sera déterminée par son nombre de points. S'il advenait que les équipes n'ont pas joué le même nombre de matches, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matches (quotient arrondi à la 2<sup>e</sup> décimale au maximum), étant précisé que les chiffres à prendre en compte pour le nombre de points comme pour le nombre de matches sont ceux intégrés au classement, ce qui veut dire que les éventuels retraits de points et matches perdus par forfait ou par pénalité sont donc pris en compte dans ce calcul ;

c) Après application des règles communes exposées ci-avant, si des équipes se trouvent à égalité de points ou de quotient et qu'il y a nécessité de les départager, le départage des équipes ex-aequo se fera selon les critères suivants (étant précisé que si le 1er critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y a lieu de passer au critère suivant et ainsi de suite, tant que cela s'avère nécessaire) :

- **1er critère de départage** : plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de matches à l'extérieur et le nombre total de matches (étant entendu que l'on se base sur le nombre de matches de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de matches effectivement joués ou de matches perdus par forfait ou par pénalité).
- **2ème critère de départage** : plus fort quotient issu du rapport en la différence de buts générale et le nombre total de matches (la précision relative au critère 1 étant là aussi valable).
- **3ème critère de départage** : plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués et le nombre total de matches (la précision relative au critère N° 1 étant là aussi valable).
- **4ème critère de départage** : plus grand nombre de points obtenus dans la confrontation directe des ex-aequo.
- **5ème critère de départage** : en dernier lieu, le départage des équipes ex-aequo se fera par tirage au sort.

4. Dès que l'intégralité de la phase « aller » a été disputée et le classement établi, il est procédé à une seconde phase

incluant toutes les équipes de la poule unique, étant précisé que tous les points acquis par chaque équipe lors de la phase « aller » sont conservés pour la seconde phase.

- « Play-off » : mini-championnat « poule accession » : les équipes de la première partie du classement à l'issue de la phase « aller » s'affrontent toutes une fois afin de générer un classement cumulant phase aller et mini-championnat, sur la base duquel se feront les accessions en division supérieure.

- « Play Down » : mini-championnat « poule de maintien » : les équipes de la seconde partie du classement à l'issue de la phase « aller » s'affrontent toutes une fois, afin de générer un classement cumulant phase aller et midi-championnat, sur la base duquel se feront les relégations en division inférieure.

- Si à l'issue de ces mini-championnats, il advenait que les équipes n'ont pas joué le même nombre de matches, la position au classement de chaque équipe sera déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matches (quotient arrondi à la 2<sup>e</sup> décimale au maximum), étant précisé que les chiffres à prendre en compte pour le nombre de points comme pour le nombre de matches sont ceux intégrés au classement, ce qui veut dire que les éventuels retraits de points et matches perdus par forfait ou par pénalité sont donc pris en compte dans ce calcul.

- Les matches à disputer se feront systématiquement sur le terrain de l'équipe qui s'était déplacée lors de la première phase « aller ».

- S'il advenait que la phase « aller » se termine avec 1 nombre d'équipes impair, la poule de maintien comprendra 1 équipe de plus que la poule d'accession.

- Une équipe « forfait général » à l'issue des matches « aller » sera placée numériquement dans la poule de maintien.

Si après application des règles communes exposés ci-avant, des équipes se trouvent à égalité de points ou de quotient et qu'il y a nécessité de les départager, le départage des équipes ex-aequo se fera selon les critères suivants (étant précisé que si le 1er critère ne permet pas de départager toutes les équipes ex-aequo, il y a lieu de passer au critère suivant et ainsi de suite, tant que cela s'avère nécessaire) :

- **1er critère de départage** : plus grand nombre de points obtenus dans les confrontations directes des ex-aequo.
- **2ème critère de départage** : meilleure différence de buts dans les confrontations directes.
- **3ème critère de départage** : plus fort quotient issu du rapport en la différence de buts générale et le nombre total de matches (étant entendu que l'on se base sur le nombre de matches de l'équipe concernée tel qu'indiqué au classement, donc qu'il s'agisse de matches effectivement joués ou de matches perdus par forfait ou par pénalité).
- **4ème critère de départage** : plus fort quotient issu du rapport entre le nombre de buts marqués et le nombre

total de matches (la précision relative au critère N° 3 étant là aussi valable).

- **5ème critère de départage** : en dernier lieu, le départage des équipes ex-aequo se fera par tirage au sort.

Le nombre de montées en division supérieure (R.1 Futsal) et de relégations en division inférieure (championnat Futsal de District) sera fixé par le Conseil de Ligue ou son Bureau Plénier en même temps que tous les autres championnats régionaux sur proposition de la C.R.S. et de la Commission des Compétitions de la Ligue.

Ce règlement vient se substituer pour cette saison 21/22 à celui figurant aux Règlements Généraux de la LAuRAFoot. »

### **PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD**

#### **\* REGIONAL 1 – FUTSAL**

Rencontre à disputer le samedi 16 avril 2022 (rectificatif)

- \* **Match n° 24010.2 : A.S. MARTEL CALUIRE (2) / VENISSIEUX F.C.** (remis du 23 janvier 2022)

### **COURRIERS DE CLUBS (HORAIRES)**

#### **\* CONDRIEU FUTSAL CLUB**

Le match n° 24045.2 : CONDRIEU FUTSAL CLUB / A.L.F. se déroulera le dimanche 03 avril 2022 à 17h00 au Gymnase Georges André à Les Roches de Condrieu.

Le match n° 24058.2 : CONDRIEU FUTSAL CLUB / FUTSAL MORNANT se déroulera le dimanche 24 avril 2022 à 17h00 au Gymnase Georges André à Les Roches de Condrieu.

#### **\* A.S. MARTEL CALUIRE**

Le match n° 24010.2 : A.S. MARTEL CALUIRE (2) / VENISSIEUX F.C. se déroulera le samedi 16 avril 2022 à 15h00 à la salle Lucien Lachaize à Caluire et Cuire.

#### **\* L'OUVERTURE**

Le match n° 26581.1 : CLERMONT L'OUVERTURE / A.L.F. se disputera le samedi 26 mars 2022 à 18h00 au gymnase André Autun à Clermont-Ferrand.

Le match n° 26659.1 : CLERMONT L'OUVERTURE (2) / PLCQ se déroulera le dimanche 03 avril 2022 à 16h00 au gymnase André Autun à Clermont-Ferrand.

#### **\* A.L.F.**

Le match n° 26656.1 : A.L.F. (2) / CLERMONT METROPOLE se disputera le samedi 02 avril 2022 à 18h30 au gymnase du Plan du Loup à Sainte Foy Les Lyon.

#### **\* CLERMONT METROPOLE**

Le match n° 26652.1 : CLERMONT METROPOLE / PLCQ FUTSAL se déroulera le dimanche 27 mars 2022 à 17h00 au gymnase André Autun à Clermont-Ferrand.

Le match n° 26660.1 : CLERMONT METROPOLE / SUD AZERGUES se déroulera le dimanche 10 avril 2022 à 17h00 au gymnase André Autun à Clermont-Ferrand.

Le match n° 26666.1 : CLERMONT METROPOLE / FUTSAL DES GEANTS se déroulera le dimanche 24 avril 2022 à 17h00 au gymnase André Autun à Clermont-Ferrand.

Le match n° 26668.1 : CLERMONT METROPOLE / NUXERETE F.S. 38 se déroulera le dimanche 08 mai 2022 à 17h00 au gymnase André Autun à Clermont-Ferrand.

Yves BEGON,

Eric BERTIN,

Président des Compétitions

Président de la C.R.  
Futsal

**L'AMOUR DU FOOT**

# ARBITRAGE

## RÉUNION DU 21 MARS 2022

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)  
Secrétaire : Nathalie PONCEPT

### PORTAIL DES OFFICIELS (PDO)

Le nouveau portail des licenciés « Mon compte FFF » a été mis en service ce mardi 22 Mars et il ne comporte plus de lien vers le portail des officiels ( <https://officiels.fff.fr> ).

Vous devez donc vous rendre directement sur le portail des officiels pour accéder à :

- Un accès direct aux désignations ;
- Une consultation et rédaction en ligne des rapports ;
- Une déclaration des indisponibilités ;
- Une consultation de documents mis à disposition par le centre de gestion ;
- Un accès aux communications de leur centre de gestion.

Pour y accéder vous devez entrer vos identifiant sur le portail <https://officiels.fff.fr>

#### **Nota :**

Parfois des arbitres, des délégués, des observateurs ont des désignations qui apparaissent sur leurs comptes pour des matches qui n'existent pas en semaine l'après-midi ou le soir.

Si de telles désignations en semaine apparaissent, vous devez OBLIGATOIREMENT contacter le service Compétitions ou votre désignateur avant de vous déplacer.

### ATTENTION AUX DEPLACEMENTS

La CRA rappelle aux officiels que la circulation reste très difficile dans les Alpes tous les samedis et leur demande de prendre toutes les précautions afin d'arriver dans les délais normaux aux rencontres.

**ATTENTION DES PROBLEMES DE CIRCULATION SONT A PREVOIR LE WEEK-END PROCHAIN SUR LA REGION LYONNAISE.**

#### TUNNEL SOUS FOURVIERE :

**Du vendredi 25 mars à 20h30 au lundi 28 mars à 5h, en continu**

**Circulation interdite dans les 2 sens.**  
**Voir les itinéraires de substitution**

**A7 :**

**Du vendredi 25 mars à 20h30 au dimanche 27 mars à 17h30, en continu**

**Circulation interdite entre Saint-Fons et Pierre-Bénite dans les 2 sens.**  
**Voir les itinéraires de substitution**

**Le mieux étant de contourner l'agglomération lyonnaise et d'éviter les secteurs concernés.**

### NOUVELLE MISE A JOUR DU PROTOCOLE DES COMPETITIONS REGIONALES

Nous vous invitons à prendre connaissance du nouveau protocole régissant les compétitions applicables dès le lundi 14 mars 2022 : <https://laurafoot.fff.fr/simple/protocole-des-competitions-regionales-et-departementales/>

Il n'y a plus ni pass vaccinal ni sanitaire donc plus de contrôle.

Compte tenu des incertitudes du moment, il y a lieu de limiter les contacts donc il ne faut toujours pas remettre de protocole d'avant-match.

### VISIO MI-SAISON ARBITRES DE LIGUE FUTSAL

Nous informons les arbitres de Ligue Futsal, les candidats Ligue Futsal et les observateurs Futsal qu'une visio aura lieu à leur attention **Mardi 29 Mars 2022 de 20h00 à 22h00**. Le lien de connexion leur sera adressé par mail.

Les arbitres de Ligue Futsal qui n'officent pas en Ligue à 11 vont être contactés pour la remise de leur dotation.

### COUPE LAURAFoot

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les prolongations sont supprimées : épreuve des tirs au but directement.

### RAPPORT DISCIPLINE

Seuls les rapports pour exclusions et autres incidents sont obligatoires. Les rapports pour avertissements ne sont pas nécessaires.

### COMPTABILITE

Toutes les questions ou réclamations doivent être adressées exclusivement par mail à [comptabilite@laurafoot.fff.fr](mailto:comptabilite@laurafoot.fff.fr) , aucun dossier ne peut être traité téléphoniquement.

### RUBRIQUE DOCUMENTS DE PDO

Les groupes d'observation hors groupe Espoirs FFF sont parus. Les arbitres seniors masculins non promotionnels qui ne se trouvent pas ou qui constatent une erreur doivent envoyer un mail au président de la CRA.

L'annuaire des officiels a été déposé dans cette rubrique. Ceux qui ne l'auraient pas peuvent le demander par mail au service compétitions.

**FORMATIONS INITIALES****D'ARBITRES**

Vous trouverez ci-après les informations et conditions d'inscriptions pour les candidats à l'arbitrage : <https://laurafoot.fff.fr/arbitrage/devenir-arbitre-les-formations-initiales-arbitres/>

**RAPPEL**

Tout arbitre ayant une licence validée qui n'aurait aucune désignation lors d'une journée complète doit en informer son désignateur.

**DESIGNATEURS**

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	Tél : 06 81 38 49 26 Mail : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	Tél : 07 89 61 94 46 Mail : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohamed	Dési ER R1 R2	Tél : 06 79 86 22 79 Mail : mo.bouguerria@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL 1 JAL 2	Tél : 06 70 88 95 11 Mail : vincent.calmard@orange.fr
CLEMENT Louis	Représentant arbitres Conseil de Ligue	Tél : 06 29 06 73 15 Mail : louis.clement58@hotmail.fr
COLAUD Yvon	Observateurs JAL Cand JAL	Té : 07 86 25 57 48 Mail : ycolaud@gmail.com
DA CRUZ Manuel	Futsal	Tél : 06 63 53 73 88 Mail : dacruzmanu@gmail.com
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2	Tél : 06 76 54 91 25 Mail : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 Cand R3 Discipline	Tél : 06 03 12 80 36 Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	Tél : 06 81 57 35 99 Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand Pré-Ligue Appel	Tél : 06 87 06 04 62 Mail : jcvincent2607@gmail.com

**EXTRAIT DE PV DU BUREAU PLÉNIER DU  
20 SEPTEMBRE 2021****3/ Compétitions 2021/2022.****C/ Désignation des arbitres assistants en U18 et U20 :**

Pour les championnats U18 R1 et U20 R2, la Ligue demande aux Districts de lui fournir des arbitres pour pouvoir assurer la désignation de 3 arbitres officiels sur chaque rencontre.

Toutefois, devant faire face à un manque d'arbitres conséquent, la question se pose de ne plus désigner d'arbitres assistants officiels dans l'une de ces compétitions.

- Après réflexion, le Bureau Plénier décide, à titre provisoire et à l'unanimité, de remettre à disposition des Districts les arbitres assistants officiels désignés sur les rencontres du championnat U20 R2, soit un total de 36 arbitres.

**Les clubs devront donc fournir les arbitres assistants bénévoles.**

**D/ Traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles :**

*Suite à une question posée lors d'une réunion de clubs, le Bureau Plénier doit clarifier la situation et déterminer la règle à appliquer concernant le traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles.*

*Avant la fusion, les arbitres assistants bénévoles de l'ex-Auvergne étaient autorisés à lever le drapeau pour signaler les hors-jeux (dans la mesure où ils avaient suivi une formation), alors qu'en ex-Rhône-Alpes cela leur était interdit (car ces derniers, au contraire, n'étaient pas formés).*

*Après la fusion, le fonctionnement n'a pas changé et les formations envisagées sur le territoire de la Ligue n'ont pu avoir lieu du fait de la pandémie. Il n'y a donc pas d'uniformité de traitement sur tout le territoire.*

Après discussion, le Bureau Plénier décide à l'unanimité d'appliquer les règles suivantes :

- **Matches entre équipes de l'ex-Auvergne : les arbitres assistants bénévoles sont autorisés à signaler les hors-jeux.**
- **Matches entre équipes de l'ex-Rhône-Alpes : les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux.**
- **Matches entre équipes des deux secteurs : les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux.**

### **COURRIERS DES LIGUES :**

- **Ligue de Bourgogne Franche Comté de Football** : Demande de transfert du dossier de Jérémy FIASCO, le nécessaire sera fait.

- **Ligue d'Occitanie de Football** : Demande transfert du dossier de Mohamed SETTERRAHMANE : Le nécessaire sera fait.

### **COURRIER DES CLUBS**

**YTRAC Foot** : Courrier transmis au bureau.

Le Président,

La Secrétaire,

Jean-Marc SALZA

Nathalie PONCEPT



### **CRA - PV N°7 SECTION LOIS DU JEU**

PV DU 3 Mars 2022

[Cliquez ici](#)

PV DU 3 Mars 2022 - Annexe A

[Cliquez ici](#)

PV DU 3 Mars 2022 - Annexe B

[Cliquez ici](#)

